

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
de HABSHEIM et ENVIRONS
(S.I.H.E.)

Mairie de Rixheim
B.P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX

PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS
du COMITE DIRECTEUR
du SYNDICAT INTERCOMMUNAL
de HABSHEIM et ENVIRONS

Séance ordinaire publique du 6 avril 2023
dans la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de RIXHEIM

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres votants à cette réunion : 8

PRESENTS :

Membres votants :

Mme Rachel BAECHEL, Déléguée de la Ville de Rixheim

Mme Barbara HERBAUT, Déléguée de la Ville de Rixheim

Mme Marie-Madeleine STIMPL, Déléguée de la Commune de Habsheim

M. Noël MULLER, Délégué de la Commune d'Eschentzwiller

Mme Pierrette KEMPF, Déléguée de la Commune de Dietwiller

Mme Emmanuelle BONDUELLE, Déléguée de la Commune de Dietwiller

*Mme Adrienne CAMPILLO, Suppléante de la Commune d'Eschentzwiller, ayant reçu
procuration de vote de M. Gilbert IFFRIG*

*Mme Anne-Catherine GUTFREUND, Suppléante de la Commune de Zimmersheim, ayant
reçu procuration de vote de Mme Sandrine KITTLER WALCH*

Secrétariat assuré par :

M. Patrice WINDHOLTZ, attaché territorial de la Ville de Rixheim

Assistait en outre à la séance :

Mme Nathalie LIEBE, Gestionnaire du Collège Henri Ulrich de Habsheim



ORDRE DU JOUR

Affaires générales

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023
3. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2022
4. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022
5. Approbation du rapport d'activités 2022
6. Affectation des résultats de l'exercice 2022
7. Approbation du Budget Primitif 2023

Secteur Sécurité

8. Contributions syndicales au titre de l'exercice 2023

Secteur Enseignement

9. Contributions syndicales au titre de l'exercice 2023

10. Subventions au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel

11. Subventions au titre des voyages pédagogiques et des sorties scolaires

12. Subventions au titre des activités 'Piscine'

13. Subventions au titre des jeunes licenciés

14. Financement du plan numérique du Collège de Rixheim

15. Examen d'une demande de subvention du Collège de Habsheim au titre d'un projet pédagogique

16. Examen des demandes de subvention formulées par divers établissements scolaires

Informations de la Présidente

Divers



Mme la Présidente ouvre la séance à 19h00 et salue l'assistance.



Point 1 de l'ordre du jour

Affaires générales

Nomination d'un secrétaire de séance

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- de charger Monsieur Patrice WINDHOLTZ, attaché territorial de la Ville de RIXHEIM, d'assurer le secrétariat de la présente séance.-



Point 2 de l'ordre du jour

Affaires générales

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 mars 2023 et de le signer séance tenante.-



Point 3 de l'ordre du jour

Affaires générales

Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2022

Tous secteurs d'activités confondus, le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de +17.132,18 € et se décompose comme suit :

Fonction	Résultats de clôture 2022	Bilan des restes à réaliser	Résultats cumulés 2022	Résultats de clôture 2021 (p. mémoire)
02 Administration générale	+3.005,51	0,00	+3.005,51	+3.005,51
110 Sécurité (Gendarmerie)	+3.717,22	0,00	+3.717,22	+11.774,63
2 Enseignement (Collèges)	+10.409,45	0,00	+10.409,45	+10.241,89
TOTAUX	+17.132,18	0,00	+17.132,18	+25.022,03

Fonction 02 (Administration générale).

Cette fonction est financée par les autres secteurs d'activité, la répartition s'effectuant comme suit :

- 18 % pour la sécurité (fonction 110),
- 82 % pour l'enseignement (fonction 2).

Fonction 110 (Sécurité – Gendarmerie).

Les résultats de la gestion de l'exercice 2022 sont arrêtés comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	0,00	160.557,41	160.557,41
Recettes	3.223,38	161.051,25	164.274,63
RESULTATS	3.223,38	493,84	3.717,22

L'ensemble immobilier sis 2 rue d'Angleterre à Rixheim, propriété de la SCI "Les Romains", est loué à la Ville de Rixheim et sous-loué par cette dernière à la Gendarmerie Nationale, compétente pour les Communes d'Eschentzwiller, Habsheim, Rixheim et Zimmersheim. L'écart entre le loyer payé et le loyer perçu est pris en charge par le Syndicat (132.630,49 € / compte 6132), ainsi que les charges locatives (22.982,51 € / compte 614).

Fonction 2 (Enseignement - Collèges).

Les résultats de la gestion de l'exercice 2022 sont arrêtés comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	0,00	174.092,10	174.092,10
Recettes	110,92	184.390,63	184.501,55
RESULTATS	110,92	10.298,53	10.409,45

Les contributions syndicales des Communes membres (82.600,00 € / compte 74748) ont permis de couvrir les charges de l'exercice dont principalement les subventions aux établissements scolaires (59.514,90 € / compte 657).

Concernant les transports scolaires, la Région Grand Est a remboursé l'intégralité des charges avancées par le Syndicat. Depuis la rentrée scolaire 2022/2023, les factures du transporteur sont directement réglées par la Région.

LE COMITE DIRECTEUR

réuni sous la présidence de Madame Marie-Madeleine STIMPL, 1^{ère} Vice-Présidente, Madame la Présidente ne prenant pas part au vote,

après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice, et après avoir consulté le Compte Administratif de l'exercice 2022,

décide, à l'unanimité :

- de donner acte à Madame la Présidente de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2022,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés aux pages 6 et 7 du Compte Administratif 2022.-



Point 4 de l'ordre du jour

Affaires générales

Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022

LE COMITE DIRECTEUR

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022, et les éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé, lors de la présente séance, le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, **à l'unanimité** :

- que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.-



Point 5 de l'ordre du jour

Affaires générales

Approbation du rapport d'activités 2022

LE COMITE DIRECTEUR

décide, **à l'unanimité** :

- d'approuver le rapport d'activités du Syndicat pour l'année 2022, joint en annexe.-



Point 6 de l'ordre du jour

Affaires générales

Affectation des résultats de l'exercice 2022

Les Compte Administratif et Compte de Gestion de l'exercice 2022 ayant été approuvés, il convient d'affecter les résultats au budget 2023.

Les résultats sont rappelés ci-après :

	02 Administration Générale	110 Gendarmerie	2 Enseignement	TOTAL
Section de Fonctionnement 2022	0,00 €	493,84 €	10 298,53 €	10 792,37 €
Section d'Investissement 2022	3 005,51 €	3 223,38 €	110,92 €	6 339,81 €
Bilan des restes à réaliser 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL CUMULE	3 005,51 €	3 717,22 €	10 409,45 €	17 132,18 €

LE COMITE DIRECTEUR

décide, **à l'unanimité** :

Administration Générale

- de conserver le résultat 2022 de la section d'Investissement, soit +3.005,51 €, dans sa section (article 90020 / compte 001),

Gendarmerie

- de conserver les résultats 2022, soit +493,84 € pour la section de Fonctionnement, et +3.223,38 € pour la section d'Investissement, dans leurs sections respectives (article 9310 / compte 002 et article 9010 / compte 001),

Enseignement

- de conserver les résultats 2022, soit +10.298,53 € pour la section de Fonctionnement, et +110,92 € pour la section d'Investissement, dans leurs sections respectives (article 93201 / compte 002 et article 90201 / compte 001).-



Point 7 de l'ordre du jour

Affaires générales

Approbation du budget primitif 2023

Il est rappelé que ce budget est voté par **fonction**, le niveau de vote étant le **chapitre** pour la section de fonctionnement et l'**article** pour la section d'investissement.

Conformément à la délibération prise par le Comité Directeur le 8 avril 2022, point 8 de l'ordre du jour, le budget du Syndicat est désormais présenté selon le référentiel budgétaire et comptable M57.

Il respecte les orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu en séance publique le 16 mars 2023.

Le budget primitif 2023 est arrêté comme suit :

Budget Primitif 2023	0 Administration générale	1 Sécurité	2 Enseignement	TOTAL
Investissement	3 006 €	3 224 €	111 €	6 341 €
Fonctionnement	30 100 €	176 700 €	93 900 €	300 700 €
TOTAL	33 106 €	179 924 €	94 011 €	307 041 €

Le Budget 2022 est rappelé ci-après :

Budget 2022 (p.m.)	0 Administration générale	1 Sécurité	2 Enseignement	TOTAL
Investissement	3 006 €	3 224 €	111 €	6 341 €
Fonctionnement	30 100 €	161 100 €	232 800 €	424 000 €
TOTAL	33 106 €	164 324 €	232 911 €	430 341 €

Le budget global 2023 est réduit de 28,7 % par rapport au budget précédent. Les frais d'administration générale sont stables. Les 2 secteurs d'activité évoluent comme suit :

- + 9,5 % pour le secteur 'Sécurité', en raison de l'augmentation du loyer à verser pour la Gendarmerie installée 2 rue d'Angleterre à Rixheim,
- - 59,6 % pour le secteur 'Enseignement', en raison de la prise en charge directe par la Région Grand Est des factures de transport scolaire, depuis la rentrée scolaire 2022/2023.

Concernant la fonction 0 (Administration générale)

Il s'agit essentiellement d'un budget de fonctionnement financé par les budgets des compétences exercées. Ces frais sont estimés à 30.000 €. Il convient de les répartir comme suit :

Compétence	Répartition (%)	Montant
Sécurité	18 %	5 400 €
Enseignement	82 %	24 600 €
TOTAL	100 %	30 000 €

Concernant la fonction 1 (Sécurité)

1. La Gendarmerie de Rixheim

La caserne de Gendarmerie située 2 rue d'Angleterre à Rixheim est constituée de :

- un bâtiment comprenant les locaux de service ainsi que 4 logements,
- 5 bâtiments comprenant au total 20 logements,
- des bâtiments annexes comprenant 20 garages,
- les aménagements extérieurs.

La construction ayant été achevée le 28 août 2008, cet ensemble immobilier est loué par la SCI 'Les Romains' à la Ville de Rixheim dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, à compter du 1^{er} septembre 2008. A l'échéance du bail, le terrain et les constructions édifiées sur le terrain reviendront à la Ville de Rixheim.

Le loyer trimestriel actuel est de 119.563,33 € TTC, révisable annuellement sur la base de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction (BT01). La charge pour 2023 est estimée à 480.000 €.

Parallèlement, la Ville de Rixheim donne à location à l'Etat, ce même ensemble immobilier, destiné à usage de caserne de Gendarmerie. Le loyer trimestriel est actuellement de 81 250,00 €, révisable tous les 3 ans. La prochaine révision interviendra le 1^{er} septembre 2023. Le produit attendu pour 2023 est estimé à 338.700 €

Conformément à la délibération prise par le Comité Directeur le 4 décembre 2008, point 6 de l'ordre du jour, le Syndicat rembourse à la Ville de Rixheim, à compter du 1^{er} septembre 2008 et jusqu'à expiration du bail, l'écart constaté entre les loyers réglés à la SCI 'Les Romains' et les loyers perçus auprès de l'Etat.

Compte tenu des estimations précitées, il convient de prévoir une charge de **141.300 €**.

2. Récapitulation des charges 2023

	Budget 2023
Participation aux frais d'Administration Générale	5 400 €
Location des bâtiments mis à la disposition de la brigade (écart des loyers)	141 300 €
Taxes foncières et frais locatifs	25 000 €
Autres charges (ordures ménagères, entretien,...)	5 000 €
Atténuation par la reprise de l'excédent 2022	- 500 €
TOTAL	176 200 €

3. Les contributions syndicales

Le besoin de financement s'élevant à 176.200 € (contre 152.500 € en 2022), les contributions syndicales évoluent et se répartissent comme suit :

	Budget 2023	Budget 2022 (pour mémoire)
ESCHENTZWILLER	12 199 €	10 546 €
HABSHEIM	41 213 €	35 126 €
RIXHEIM	114 172 €	99 487 €
ZIMMERSHEIM	8 616 €	7 341 €
TOTAL	176 200 €	152 500 €

Concernant la fonction 2 (Enseignement)

1. Récapitulation des charges 2023

	Budget 2023
Subventions aux établissements scolaires et associations (conformément au Débat d'Orientation Budgétaire 2023)	68 300 €
Participation aux frais d'Administration Générale	24 600 €
Autres charges (taxes foncières,...)	1 000 €
Transports scolaire (pris en charge directe par la Région Grand Est)	0 €
Atténuation par la reprise de l'excédent 2022	-10 300 €
TOTAL	83 600 €

2. Les contributions syndicales

Elles augmentent de 1.000 € par rapport à la gestion 2022. Conformément aux statuts du syndicat, les participations des communes, soit 83.600 €, sont réparties comme suit :

- 40% selon le potentiel fiscal,
- 40% selon le nombre d'élèves accueillis par les Collèges de Habsheim et Rixheim,
- 20% selon la population,

et s'élèvent pour 2023 à :

	Budget 2023	Budget 2022 (pour mémoire)
DIETWILLER	6 065 €	6 232 €
ESCHENTZWILLER	3 961 €	3 870 €
HABSHEIM	18 537 €	18 737 €
RIXHEIM	52 159 €	51 339 €
ZIMMERSHEIM	2 878 €	2 422 €
TOTAL	83 600 €	82 600 €

Synthèse des contributions syndicales

	Sécurité (Gendarmerie)	Enseignement (Collèges)	TOTAL	N-1	Ecart
DIETWILLER	0 €	6 065 €	6 065 €	6 232 €	-167 €
ESCHENTZWILLER	12 199 €	3 961 €	16 160 €	14 416 €	1 744 €
HABSHEIM	41 213 €	18 537 €	59 750 €	53 863 €	5 887 €
RIXHEIM	114 172 €	52 159 €	166 331 €	150 826 €	15 505 €
ZIMMERSHEIM	8 616 €	2 878 €	11 494 €	9 763 €	1 731 €
TOTAL	176 200 €	83 600 €	259 800 €	235 100 €	24 700 €

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- de voter le budget primitif 2023 tel que présenté, par chapitres pour la section de fonctionnement, par articles pour la section d'investissement,
- de répartir les charges d'administration générale 2023 (fonction 920) selon les critères suivants

18 % pour le secteur Sécurité (Gendarmerie),
82 % pour le secteur Enseignement.-



Point 8 de l'ordre du jour

Secteur Sécurité

Contributions syndicales au titre de l'exercice 2023

Pour atteindre l'équilibre budgétaire 2023 du secteur 'Sécurité' (fonction 10), les participations communales sont évaluées à 176.200 €.

Les critères de répartition de la participation des communes ayant adhéré à la compétence "Sécurité" sont rappelés dans le tableau ci-après :

	Population
ESCHENTZWILLER	1 522
HABSHEIM	5 142
RIXHEIM	14 245
ZIMMERSHEIM	1 075
TOTAL	21 984

Répartition des 176.200 €

ESCHENTZWILLER	12 199 €
HABSHEIM	41 213 €
RIXHEIM	114 172 €
ZIMMERSHEIM	8 616 €
TOTAL	176 200 €

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'approuver les contributions syndicales de l'exercice 2023 au titre du secteur 'Sécurité' telles que définies ci-dessus,
- d'imputer les recettes correspondantes à l'article 9310 (Sécurité) / compte 74748 (Subventions et participations des communes).-



Point 9 de l'ordre du jour

Secteur Enseignement

Contributions syndicales au titre de l'exercice 2023

Pour atteindre l'équilibre budgétaire 2023 du secteur 'Enseignement' (fonction 2), les participations communales sont évaluées à 83.600 €.

Les critères de répartition de la participation des communes ayant adhéré à la compétence "Enseignement" sont rappelés dans le tableau ci-après :

	Potentiel fiscal en k€	Nombre d'élèves 2022/2023	Population
DIETWILLER	2 230	52	1 475
ESCHENTZWILLER	1 311	29	1 522
HABSHEIM	6 314	162	5 142
RIXHEIM	17 430	468	14 245
ZIMMERSHEIM	1 013	20	1 075
TOTAL	28 298	731	23 459

Répartition des 83.600 €

	40% selon potentiel fiscal	40% selon nombre d'élèves	20% selon population	TOTAL
DIETWILLER	2 635 €	2 379 €	1 051 €	6 065 €
ESCHENTZWILLER	1 549 €	1 327 €	1 085 €	3 961 €
HABSHEIM	7 461 €	7 411 €	3 665 €	18 537 €
RIXHEIM	20 597 €	21 409 €	10 153 €	52 159 €
ZIMMERSHEIM	1 198 €	914 €	766 €	2 878 €
TOTAL	33 440 €	33 440 €	16 720 €	83 600 €

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'approuver les contributions syndicales de l'exercice 2023 au titre du secteur 'Enseignement' telles que définies ci-dessus,
- d'imputer les recettes correspondantes à l'article 93201 (Enseignement) / compte 74748 (Subventions et participations des communes).-



Point 10 de l'ordre du jour

Secteur Enseignement

Subventions au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel

En 2022, il a été accordé une subvention de 20,65 € par élève au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel. Il est proposé de maintenir cette aide financière, soit pour l'ensemble des 2 collèges :

Collège de RIXHEIM	695 élèves
Collège de HABSHEIM	315 élèves
1 010 élèves X 20,65 € = 20.857 €.	

Cette enveloppe est à répartir selon les critères suivants :

- ¼ selon la surface totale des terrains, soit : 5.214 € pour 36.770 m²
- ¼ selon la surface totale des planchers, soit : 5.214 € pour 14.873 m²
- ½ selon le nombre d'élèves, soit : 10.429 € pour 1.010 élèves.

La répartition de l'enveloppe entre les 2 collèges s'opère ainsi au prorata selon les 3 critères :

A REPARTIR		COLLEGE DE HABSHEIM		COLLEGE DE RIXHEIM	
Selon	Montant	Prorata	Montant	Prorata	Montant
Terrains 36.770 m ²	5.214 €	18.070 m ²	2.562 €	18.700 m ²	2.652 €
Planchers 14.873 m ²	5.214 €	5.893 m ²	2.066 €	8.980 m ²	3.148 €
1.010 élèves	10.429 €	315 élèves	3.253 €	695 élèves	7.176 €
TOTAL	20.857 €		7.881 €		12.976 €

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 12.976 € au Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim et de 7.881 € au Collège Henri Ulrich de Habsheim au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel,
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2023.-

**Point 11 de l'ordre du jour****Secteur Enseignement****Subventions au titre des voyages pédagogiques et des sorties scolaires**

Les Collèges de Rixheim et de Habsheim ont respectivement déposé 2 et 3 demandes de participation à des voyages pédagogiques et des sorties scolaires.

Précédemment, la prise en charge était limitée à 5 nuitées par projet et les participations étaient de :

- 13,00 € par élève et par jour lorsque le centre d'accueil est un établissement de catégorie A,
- 10,00 € par élève et par jour, dans les autres cas.

Pour 2023, il est proposé de maintenir ces participations et d'assimiler une sortie journalière à 1 voyage avec 1 nuitée.

COLLEGE Capitaine Dreyfus de RIXHEIM :

Opération	Cat.	Coût		Subvention proposée	
Sortie scolaire Schirmeck et Struthof les 15, 16 et 25 mai 2023 (176 participants)		176 participants x 16,35 €	2.877 €	176 participants x 10,00 €	1.760 €
Voyage pédagogique Lohne (D) du 08/05/2023 au 12/05/2023 (25 participants)		25 participants x 42,76 € x 4 nuitées	4.276 €	25 participants x 10,00 € x 4 nuitées	1.000 €
TOTAL					2.760 €

COLLEGE Henri Ulrich de HABSHEIM :

Opération	Cat.	Coût		Subvention proposée	
Sortie scolaire Wittelsheim Salle Grassegert Janvier 2023 (20 participants)		20 participants x 24,10 €	482 €	20 participants x 10,00 €	200 €
Sortie scolaire Bad Krozingen (D) 15/05/2023 (27 participants)		27 participants x 18,52 €	500 €	27 participants x 10,00 €	270 €

Sortie scolaire Schaffhouse (CH) Juin 2023 (25 participants)		25 participants x 39,20 €	980 €	25 participants x 10,00 €	250 €
				TOTAL	720 €

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 2.760 € au Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim et de 720 € au Collège Henri Ulrich de Habsheim au titre des voyages pédagogiques et des sorties scolaires,
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2023.-



Point 12 de l'ordre du jour

Secteur Enseignement

Subventions au titre des activités 'Piscine'

Par délibération n° 8 en date du 23 mars 1999, le Comité Directeur a donné son accord de principe quant à la participation du Syndicat aux frais de déplacement à la piscine et de location des lignes d'eau.

Les Collèges Capitaine Dreyfus de Rixheim et Henri Ulrich de Habsheim ont transmis leurs évaluations des dépenses engagées dans le cadre des activités 'Piscine'.

Pour le Collège de Rixheim :

Pour l'année scolaire 2022/2023, l'activité concerne des élèves de 6^{ème}, ainsi que des élèves de 5^{ème} SEGPA. Le collège organise 124 séances au Centre Nautique de l'Ile-Napoléon, pour un coût de :

4.700,00 € de transport
 4.327,60 € d'entrées piscine (124 lignes d'eau X 34,90 €)
-5.114,00 € de participation de la Collectivité européenne d'Alsace
 3.913,60 € au total.

Pour le Collège de Habsheim :

Pour l'année 2023, le collège organise 38 séances au Centre Nautique de l'Ile-Napoléon. pour un coût de :

3.496,00 € de transport (38 séances x 92,00 €)
 2.338,30 € d'entrées piscine (67 lignes d'eau X 34,90 €)
-2.447,00 € de participation de la Collectivité européenne d'Alsace
 3.387,30 € au total.

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 3.913,60 € au Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim et de 3.387,30 € au Collège Henri Ulrich de Habsheim au titre des activités Piscine,
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2023.-



Point 13 de l'ordre du jour

Secteur Enseignement

Subventions au titre des jeunes licenciés

Il est proposé d'accorder pour l'exercice 2023 une subvention de 5,50 € par élève licencié.

Les associations sportives des Collèges de RIXHEIM et de HABSHEIM ayant respectivement recensé 136 et 120 licenciés, les subventions à verser, arrondies à l'euro supérieur, devraient ainsi s'élever à :

- 136 x 5,50 € = **748 €** pour l'Association Sportive du Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim,
- 120 x 5,50 € = **660 €** pour l'Association Sportive du Collège Henri Ulrich de Habsheim.

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer les subventions suivantes au titre des jeunes licenciés :
 - Association Sportive du Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim..... 748 €,
 - Association Sportive du Collège Henri Ulrich de Habsheim.....660 €,
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations) du budget 2023.-



Point 14 de l'ordre du jour

Secteur Enseignement

Financement du plan numérique du Collège de Rixheim

Le plan numérique pour l'éducation vise à préparer l'école et la jeunesse aux enjeux d'un monde en transformation.

Lors de sa séance du 21 novembre 2022, le Comité Directeur a approuvé le projet de convention financière entre le Syndicat et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), qui définit, pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025, les modalités d'acquisition, de mise à disposition et de financement de tablettes numériques pour le Collège de Rixheim.

Conformément à ladite convention,

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 15.000,00 € à la Collectivité européenne d'Alsace, pour le compte du Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim et au titre du plan numérique pour l'éducation,
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2023.-



Point 15 de l'ordre du jour

Secteur Enseignement

Examen d'une demande de subvention du Collège de Habsheim au titre d'un projet pédagogique

Le Collège de Habsheim souhaite mettre en place un distributeur de protections périodiques, accessible en permanence.

En France, chaque année, 130.000 collégiennes ou lyciennes ne participent pas aux cours, faute d'accès à des protections menstruelles.

Le collège sollicite les collectivités pour participer au financement de ce service.

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 200,00 € au Collège Henri Ulrich de Habsheim au titre du projet d'acquisition d'un distributeur de protections périodiques ;
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2023.-



Point 16 de l'ordre du jour

Secteur Enseignement

Examen de demandes de subventions formulées par divers établissements scolaires

Il est proposé d'appliquer les mêmes règles que pour les subventions attribuées aux Collèges du SIHE, en l'occurrence :

- limitation à 5 nuitées par projet,
- 13,00 € par élève et par jour lorsque le centre d'accueil est un établissement du Haut-Rhin de catégorie A,
- 10,00 € par élève dans les autres cas.

COLLEGE Ste-Ursule de Riedisheim

Opération	Cat.	Nombre d'élèves SIHE	Nombre de nuitées	Subvention calculée selon les règles appliquées aux Collèges du SIHE
-----------	------	----------------------	-------------------	--

Séjour pédagogique Ardèche (07) du 06/03/2023 au 09/03/2023		15	3	15 élèves x 3 nuitées X 10 €	450 €
Séjour pédagogique Berlin (D) du 12/04/2023 au 13/04/2023		11	1	11 élèves x 1 nuitée X 10 €	110 €
Séjour pédagogique Calvados (14) du 02/05/2023 au 06/05/2023		9	4	9 élèves x 4 nuitées X 10 €	360 €
Séjour pédagogique Munich (D) du 02/05/2023 au 05/05/2023		6	3	6 élèves x 3 nuitées X 10 €	180 €
Séjour pédagogique Trèves (D) du 15/05/2023 au 17/05/2023		4	2	4 élèves x 2 nuitées X 10 €	80 €
Séjour pédagogique St-Malo (35) du 22/05/2023 au 26/05/2023		13	4	13 élèves x 4 nuitées X 10 €	520 €
		58		TOTAL	1 700 €

COLLEGE Don Bosco de Landser

Opération	Ca t.	Nombre d'élèves SIHE	Nombre de nuitées	Subvention calculée selon les règles appliquées aux Collèges du SIHE	
Séjour pédagogique Cerniebaud (39) du 23/01/2023 au 27/01/2023 ou du 30/01/2023 au 03/02/2023		24	4	24 élèves x 4 nuitées X 10 €	960 €
		24		TOTAL	960 €

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 1.700,00 € au Collège Ste-Ursule de Riedisheim,
- d'allouer une subvention de 960,00 € au Collège Don Bosco de Landser,
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2023.-

**Informations de la Présidente**

Madame la Présidente évoque les désordres observés dans les transports scolaires, notamment pour la desserte du Collège de Habsheim. Plusieurs élèves fréquentant cet établissement, utilisent le service de transport des classes de SEGPA du Collège de Rixheim, géré par le Grand Est. Du fait des changements répétés de chauffeurs, les circuits, les arrêts et les horaires ne sont pas respectés, provoquant la colère des parents d'élève concernés. Madame LIEBE confirme ces faits.

Monsieur WINDHOLTZ est intervenu à plusieurs reprises auprès des responsables de la société de transport, ainsi qu'au Collège de Habsheim, auprès des chauffeurs, pour que les feuilles de route soient respectées. En vain.

Madame la Présidente précise que depuis la rentrée scolaire 2022/2023, les factures du transporteur sont directement réglées par la Région. Le Syndicat ne dispose d'aucun levier pour faire respecter les marchés.

Madame la Présidente saisira le Président du GRAND EST à ce sujet.



Divers

La Ville de Rixheim règle à la SCI 'Les Romains' les taxes foncières relatives à la Gendarmerie de Rixheim et récupère cette charge auprès du Syndicat. Madame STIMPL s'interroge quant au bien-fondé de cet impôt, les immeubles (locaux administratifs et logements de fonction) étant intégralement affectés à un service public.

Le service juridique de la Ville de Rixheim et les services fiscaux seront interrogés à ce sujet.

Madame LIEBE, gestionnaire du Collège de Habsheim, remercie le Comité Directeur pour ses divers soutiens. Elle précise que le collège rendra compte de l'utilisation des crédits. En cas de financement excédentaire, il utilisera le trop-versé pour une action similaire et en rendra compte au Syndicat. Ainsi, la subvention versée en 2022 au titre de l'école numérique n'étant pas totalement consommée à ce jour, aucune demande n'a été formulée pour le renouvellement des tablettes en 2023.



La Présidente lève la séance ordinaire publique à 20h00.



<p style="text-align: center;">RAPPEL de l'ORDRE DU JOUR</p>
--

Affaires générales

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023
3. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2022
4. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022
5. Approbation du rapport d'activités 2022
6. Affectation des résultats de l'exercice 2022
7. Approbation du Budget Primitif 2023

Secteur Sécurité

8. Contributions syndicales au titre de l'exercice 2023

Secteur Enseignement

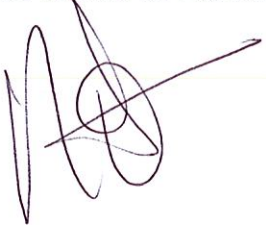





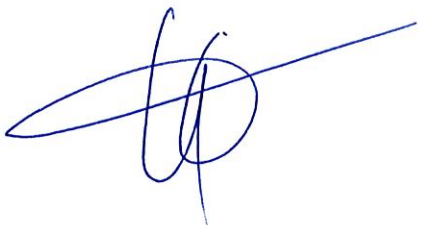

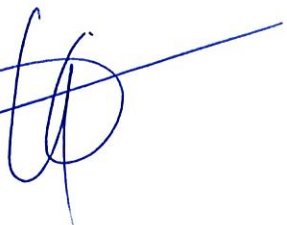

9. Contributions syndicales au titre de l'exercice 2023
10. Subventions au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel
11. Subventions au titre des voyages pédagogiques et des sorties scolaires
12. Subventions au titre des activités 'Piscine'
13. Subventions au titre des jeunes licenciés
14. Financement du plan numérique du Collège de Rixheim
15. Examen d'une demande de subvention du Collège de Habsheim au titre d'un projet pédagogique
16. Examen des demandes de subvention formulées par divers établissements scolaires

Informations de la Présidente



Divers



APPROBATION DU PRESENT PROCES-VERBAL
lors de la séance ordinaire du Comité Directeur du 21 mars 2024
par les membres votants

<p style="text-align: center;">Mme Rachel BAECHTEL Déléguee de la Ville de Rixheim</p> 	<p style="text-align: center;">Mme Barbara HERBAUT Déléguee de la Ville de Rixheim</p> 
<p style="text-align: center;">M. Gilbert FUCHS Délégué de la Commune de Habsheim</p> 	<p style="text-align: center;">Mme Marie-Madeleine STIMPL Déléguée de la Commune de Habsheim</p> 
<p style="text-align: center;">M. Gilbert IFFRIG Délégué de la Commune d'Eschentzwiller</p> 	<p style="text-align: center;">M. Noël MULLER Suppléant de la Commune d'Eschentzwiller</p> 
<p style="text-align: center;">Mme Pierrette KEMPF Déléguée de la Commune de Dietwiller</p> 	<p style="text-align: center;">Mme Emmanuelle BONDUELLE Déléguée de la Commune de Dietwiller</p> 
<p style="text-align: center;">Mme Sandrine KITTLER WALCH Déléguée de la Commune de Zimmersheim</p> 	<p style="text-align: center;">Mme Catherine SIMON Déléguée de la Commune de Zimmersheim</p> 

APPROBATION DU PRESENT PROCES-VERBAL
lors de la séance ordinaire du Comité Directeur du 21 mars 2024
par les membres votants

<p>Mme Catherine MATHIEU-BECHT Suppléante de la Ville de Rixheim</p>	<p>Mme Marie ADAM Suppléante de la Ville de Rixheim</p>
<p>Mme Véronique WEISS Suppléante de la Commune de Habsheim</p>	<p>Mme Aurélie VERLES Suppléante de la Commune de Habsheim</p>
<p>Mme Denise HERTH Suppléante de la Commune d'Eschentzwiller</p> 	<p>Mme Adrienne CAMPILLO Suppléante de la Commune d'Eschentzwiller</p> 
<p>Mme Dominique RISTORCELLI Suppléante de la Commune de Dietwiller</p>	<p>M. Alain MORILLON Suppléant de la Commune de Dietwiller</p>
<p>Mme Silvana GIRARD Suppléante de la Commune de Zimmersheim</p>	<p>Mme Anne-Catherine GUTFREUND Suppléante de la Commune de Zimmersheim</p>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL de HABSHEIM et ENVIRONS
(S.I.H.E.)
Mairie de Rixheim
B.P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél : 03 89 64 59 59

Rapport d'activités 2022



Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim



Collège Henri Ulrich de Habsheim



Gendarmerie de Rixheim

Le présent rapport est rédigé dans le cadre prévu par la loi du 12 juillet 1999 qui demande au Président de l'E.P.C.I. d'adresser annuellement, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du Syndicat Intercommunal (art. L5211-39 du C.G.C.T.).

Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués syndicaux sont entendus. A sa demande ou à celle du conseil municipal, le Président de l'Etablissement peut être entendu.

Le présent rapport concerne l'activité du Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE) durant l'exercice 2022.

Au delà d'un acte administratif obligatoire, le présent rapport se veut être également un acte utile de communication sur l'activité menée par le Syndicat à destination de ses communes membres.

Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

1. Le Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE)

Créé par arrêté préfectoral du 19 juillet 1962, le Syndicat Intercommunal est un établissement public qui regroupe cinq communes du département du Haut-Rhin : DIETWILLER, ESCHENTZWILLER, HABSHEIM, RIXHEIM et ZIMMERSHEIM.

Il est habilité à exercer les compétences suivantes :

Compétence	Précision	Exercée ?	Communes concernées
Affaires scolaires	Gestion des droits et obligations issus de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, et concernant : <ul style="list-style-type: none"> • Les collèges de Rixheim et de Habsheim, • Les classes primaires de perfectionnement. 	Oui	Dietwiller Eschentzwiler Habsheim Rixheim Zimmersheim
Affaires sportives et de loisirs	Création et gestion d'un centre sportif et de loisirs (anciennement 'Piscine de Rixheim').	Non	
Sécurité	Gestion des problèmes liés à l'implantation de la Gendarmerie Nationale.	Oui	Eschentzwiler Habsheim Rixheim Zimmersheim
Aménagement du territoire	Révision du SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) Mulhouse-Rhin-Mines.	Non	
Aménagement de chemins de promenade		Non	
Aménagement de pistes cyclables		Non	
Création d'un pôle de gérontologie		Non	

Il est administré par son Comité Directeur.

2. Composition de l'assemblée

Le Comité Directeur se compose, pour chaque commune membre, de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants. Un suppléant peut assister aux réunions du Comité Directeur mais il n'a de voix délibérative que si l'un des délégués de sa commune est absent et si ce dernier lui a donné procuration de vote.

Depuis le 23 novembre 2021, sont élues :

- Présidente du Syndicat : Madame Rachel BAECHEL, déléguée titulaire de la Ville de RIXHEIM,
- 1^{er} Vice-Présidente : Madame Marie-Madeleine STIMPL, déléguée titulaire de la Commune de HABSHEIM,
- 2^e Vice-Présidente : Madame Barbara HERBAUT, déléguée titulaire de la Ville de RIXHEIM.

3. Personnel et services

Le Syndicat a son siège en Mairie de RIXHEIM. Il n'emploie pas de personnel. Les affaires sont gérées par l'ensemble des services administratifs de la Ville de Rixheim.

Le Syndicat est rattaché au Service de Gestion Comptable (SGC) de Mulhouse. Son responsable est Mme Marie-Line BERNAUER-BUSSIER.

4. L'activité des services du Syndicat Intercommunal au cours de l'année 2022

4.1. Délibérations et décisions

Au cours de l'année 2022, le Comité Directeur a voté les délibérations suivantes :

23 mars 2022	Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2022
6 avril 2022	Approbation du Compte Administratif 2021, du Compte de Gestion 2021 et du rapport d'activités 2021
	Affectation des résultats de l'exercice 2021
	Vote du Budget Primitif 2022
	Adoption du Règlement Budgétaire et Financier, et mise en œuvre de la M57 à compter du 1er janvier 2023
	Détermination des contributions syndicales pour l'exercice 2022
21 novembre 2022	Attributions de subventions aux établissements scolaires
	Secteur 'Sécurité' – Clarification des relations financières entre le Syndicat et les 4 communes adhérentes
	Secteur 'Enseignement' - Transfert de propriété de l'emprise du collège de Rixheim à la Collectivité européenne d'Alsace
	Attributions de subventions aux établissements scolaires

4.2. La compétence 'Sécurité'

La caserne de Gendarmerie est située 2 rue d'Angleterre à Rixheim. Son secteur d'intervention correspond aux communes d'Eschentzwiller, Habsheim, Rixheim et Zimmersheim.

Elle est constituée de :

- un bâtiment comprenant les locaux de service ainsi que 4 logements,
- 5 bâtiments comprenant au total 20 logements,
- des bâtiments annexes comprenant 20 garages,
- les aménagements extérieurs.

La construction ayant été achevée le 28 août 2008, cet ensemble immobilier est loué par la SCI "Les Romains" à la Ville de Rixheim dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, à compter du 1^{er} septembre 2008. A l'échéance du bail, le terrain et les constructions édifiées sur le terrain reviendront à la Ville de Rixheim.

Le loyer annuel s'élevait à 457.630,49 € en 2022. Il est révisable annuellement sur la base de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction (BT01).

Parallèlement, la Ville de Rixheim donne à location à l'Etat, ce même ensemble immobilier, destiné à usage de caserne de Gendarmerie. Le loyer s'élevait à 325 000,00 € pour l'année 2022. Il est révisable tous les 3 ans (prochaine révision : 1^{er} septembre 2023).

Conformément à la délibération prise par le Comité Directeur le 4 décembre 2008, point 6 de l'ordre du jour, le Syndicat rembourse à la Ville de Rixheim, à compter du 1^{er} septembre 2008 et jusqu'à expiration du bail, l'écart constaté entre les loyers réglés à la SCI 'Les Romains' et les loyers perçus auprès de l'Etat (132 630,49 € en 2022).

Les autres dépenses prises en charge par le Syndicat sont :

- les taxes foncières 2022 (20 151,00 €),
- divers travaux d'entretien (2 831,51 €),
- la participation aux frais d'administration générale (4 944,41 €).

Les résultats de la gestion 2022 sont :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	0,00	160.557,41	160.557,41
Recettes	3.223,38	161.051,25	164.274,63
RESULTATS	3.223,38	493,84	3.717,22

Lors de sa séance du 21 novembre 2022, le Comité Directeur a décidé de répartir systématiquement le résultat d'exploitation de la Gendarmerie, sur les 4 communes adhérentes, les contrats de location et le terrain d'assiette restant à la Ville de Rixheim.

- Lorsqu'il est déficitaire, ce dernier est financé par les 4 communes adhérentes au travers des contributions syndicales. Ce scénario devrait être observé jusqu'en 2033.
- Lorsqu'il est excédentaire, ce dernier est reversé aux 4 communes adhérentes au prorata de leur population. Ce scénario devrait être observé à compter de 2034.

4.3. La compétence 'Affaires scolaires'

Les résultats de la gestion 2022 sont :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	0,00	174.092,10	174.092,10
Recettes	110,92	184.390,63	184.501,55
RESULTATS	110,92	10.298,53	10.409,45

4.3.1. Les établissements scolaires

Lors de sa séance du 21 novembre 2022, le Comité Directeur a décidé de transférer en pleine propriété, l'emprise du Collège de Rixheim à la Collectivité européenne d'Alsace.

Le Syndicat verse diverses subventions aux établissements scolaires, notamment aux 2 collèges relevant de son territoire, en l'occurrence le Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim et le Collège Henri Ulrich de Habsheim, qui ont respectivement accueilli 653 et 308 élèves au cours de l'année scolaire 2021/2022.

Subventions au titre des voyages pédagogiques et des classes de découverte

Les Collèges de Habsheim et de Rixheim sollicitent annuellement diverses participations pour des voyages pédagogiques et des classes de découverte. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, tous les projets de l'année 2022 ont été annulés.

Subventions au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel

En 2022, il a été accordé une subvention de 20,65 € par élève au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel, répartie entre les 2 collèges selon les critères suivants :

- ¼ selon la surface totale des terrains,
- ¼ selon la surface totale des planchers,
- ½ selon le nombre d'élèves,

soit :

- 12.261,00 € pour le Collège de Rixheim,
- 7.584,00 € pour le Collège de Habsheim.

Subvention au titre du projet 'Ecole numérique'

Le plan numérique pour l'éducation vise à préparer la jeunesse aux enjeux d'un monde en transformation. Les subventions, destinées aux Collèges de Rixheim et Habsheim pour leur permettre de poursuivre leurs projets d'équipement, s'élèvent à :

- 13.000,00 € pour le compte du Collège de Rixheim, versés à la Collectivité européenne d'Alsace,
- 8.000,00 € pour le Collège de Habsheim.

Subvention au titre des activités "Piscine"

Par délibération en date du 23 mars 1999, le Comité Directeur a décidé de participer aux frais de déplacement des collégiens à la piscine et de location des lignes d'eau. En 2022, les subventions suivantes ont ainsi été versées :

- 4.175,00 € au Collège de Rixheim
- 7.797,90 € au Collège de Habsheim.

Subventions au titre des jeunes licenciés

Pour soutenir le sport scolaire, les associations sportives des Collèges de Habsheim et Rixheim ont bénéficié d'une subvention de 5,50 € par jeune licencié en 2022. Ainsi :

- 572,00 € ont été versés à l'Association sportive du Collège de Rixheim pour 104 licenciés,
- 660,00 € ont été versés à l'Association sportive du Collège de Habsheim pour 120 licenciés.

Subventions au titre des projets pédagogiques

Le Collège de Habsheim a bénéficié de divers soutiens financiers au titre de ses projets pédagogiques :

- 1.500,00 € pour le projet 'Olympe la rebelle' (opéra pour chœur d'enfants),
- 500,00 € pour le projet 'Zone de biodiversité' (construction de nichoirs et mangeoires pour oiseaux),
- 400,00 € pour le projet 'Chorale 2022/2023',
- 300,00 € pour un déplacement sportif à Périgueux.

Autres subventions (autres établissements scolaires, associations,...)

Divers autres établissements scolaires de la région accueillent des élèves relevant du Syndicat et sollicitent régulièrement une participation financière pour les voyages pédagogiques qu'ils organisent.

En 2022, les subventions suivantes ont ainsi été versées :

- 1.405,00 € au Collège Ste-Ursule de Riedisheim,
- 840,00 € au Collège Don Bosco de Landser,
- 20,00 € au Collège des Missions de Blotzheim.

Par ailleurs, l'Association SEPIA (Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Adolescents) a bénéficié d'une subvention de 500,00 €.

Récapitulation :

	Montant
Subventions au titre des classes transplantées	0,00 €
Subventions au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel	19 845,00 €
Subventions au titre du projet 'Ecole numérique'	21 000,00 €
Subventions au titre des activités "Piscine"	11 972,90 €
Subventions au titre des jeunes licenciés	1 232,00 €
Subventions au titre des projets pédagogiques	2 700,00 €
Autres subventions	2 765,00 €
TOTAL	59.514,90 €

4.3.2. Les transports scolaires

En tant que gestionnaire délégué, le Syndicat acquitte en lieu et place de la Région Grand Est, les factures relatives aux 2 circuits qui desservent la SEGPA du Collège de Rixheim, en l'occurrence le circuit 'Sundgau' et le circuit 'Bande rhénane'. Le marché a été confié à la Société TRANSDEV (KUNEGEL). Cette charge est toutefois intégralement remboursée par la Région sur présentation des factures.

Depuis la rentrée scolaire 2022/2023, la Région Grand Est règle directement les factures du transporteur.

En 2022, le Syndicat a ainsi liquidé 91.659,68 € au titre des transports scolaires.

4.4. Finances

Tous secteurs d'activités confondus, le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de +17.132,18 € et se décompose comme suit :

Fonction	Résultats de clôture 2022	Résultats de clôture 2021 (p. mémoire)
02 Administration générale	+3.005,51	+3.005,51
110 Sécurité (Gendarmerie)	+3.717,22	+11.774,63
2 Enseignement (Collèges)	+10.409,45	+10.241,89
TOTAUX	+17.132,18	+25.022,03

Toutes les activités sont financées par les contributions des communes.

Conformément aux statuts du syndicat,

- les participations des communes ayant adhéré à la compétence "Sécurité" sont réparties au prorata de la population,
- les participations des communes ayant adhéré à la compétence "Affaires scolaires" sont réparties comme suit :
 - 40% selon le potentiel fiscal,
 - 40% selon le nombre d'élèves accueillis par les Collèges de Habsheim et Rixheim,
 - 20% selon la population.

Les 5 communes membres ont ainsi versé les contributions suivantes en 2022 :

	Sécurité (Gendarmerie)	Enseignement (Collèges)	TOTAL
DIETWILLER	0,00 €	6 232,00 €	6 232,00 €
ESCHENTZWILLER	10 546,00 €	3 870,00 €	14 416,00 €
HABSHEIM	35 126,00 €	18 737,00 €	53 863,00 €
RIXHEIM	99 487,00 €	51 339,00 €	150 826,00 €
ZIMMERSHEIM	7 341,00 €	2 422,00 €	9 763,00 €
TOTAL	152 500,00 €	82 600,00 €	235 100,00 €

Ces contributions financent également les dépenses d'administration générale, réparties en fin d'année 2022 comme suit :

- 18 % pour la sécurité (fonction 110), soit 4.944,41 €,
- 82 % pour l'enseignement (fonction 2), soit 22.524,52 €.